

PREFET DE L'HERAULT

Préfecture
DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES
COLLECTIVITES LOCALES
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT
Affaire suivie par :
M. DAGHMOUS
driss.daghmous@herault.gouv.fr

Tél.: 04 67 61 68 56

Montpellier, le 19 novembre 2019

Monsieur le Directeur,

Je vous prie de trouver ci-joint, l'avis relatif à une installation classée pour la protection de l'environnement.

Je vous serais obligé de faire publier cet avis dans l'édition Hérault de votre quotidien/hebdomadaire à paraître le jeudi 21 novembre 2019.

Je vous demande de veiller à l'insertion correcte de cet avis.

Vous voudrez bien me faire parvenir, dès sa parution, un exemplaire du journal justifiant l'insertion en précisant qu'il est destiné aux installations classées (DRCL/3-M. DAGHMOUS).

Les frais de publication étant à la charge du pétitionnaire, la facture devra lui être adressée, accompagnée de l'exemplaire justifiant l'insertion :

Monsieur Yvan FERREOL SICTOM Pézenas - Agde 27, avenue de Pézenas 34120 Nézignan-l'Evêque Tél: 04 67 98 45 83 / 07 87 75 53 00 mail: Y.FERREOL@sictom-pezenas-agde.fr

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à mes sentiments les meilleurs.

Pour Le Préfet, et par délégation, Pour le Chef de Bureau,

Driss DAGHMOUS

Monsieur le Directeur MIDIMEDIA PUBLICITE Annonces Officielles et légales A l'attention de Mme ARDANA 34438 SAINT JEAN DE VEDAS

Monsieur le Directeur S.A.G.A. – La Gazette de MONTPELLIER Annonces Légales 13 place de la Comédie - CS 39530 34960 Montpellier cedex 2



PREFET DE L'HERAULT

Installations classées pour la protection de l'environnement

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

sur la demande formulée par le SICTOM de PEZENAS- AGDE, dont le siège social est situé 27 avenue de Pézenas, 34120 Nézignan-l'Evêque, en vue d'obtenir l'enregistrement relatif à la poursuite de l'exploitation du Casier 2 de l'Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) sur la commune de SAINT THIBERY(34630), Lieu-dit LA POTENCE, relevant de la rubrique 2760-3 (Installation de stockage de déchets inertes - à l'exclusion des installations visées à la rubrique 2720) de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement;

Cette demande d'enregistrement sera soumise à une consultation du public, d'une durée de quatre semaines, du lundi 16 décembre 2019 au vendredi 10 janvier 2020 inclus.

Pendant toute la durée de la consultation, le dossier ainsi qu'un registre de consultation seront déposés à la mairie de SAINT THIBERY, 1 place de la Mairie, commune d'implantation de l'installation, et tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 15h à 18h).

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance du dossier et consigner si elles le souhaitent leurs observations sur le registre, ou les adresser par écrit au Préfet, avant la fin du délai de consultation, à l'adresse suivante :

Préfecture de l'Hérault
Direction des Relations avec les Collectivités Locales
Bureau de l'Environnement
34 place des Martyrs de la Résistance
34062 MONTPELLIER Cedex 2

Les communes comprises dans le périmètre de la consultation sont : SAINT THIBERY et BESSAN.

A l'issue du délai imparti pour l'instruction de la demande, la décision relative à cette demande d'enregistrement sera prise par le Préfet de l'Hérault. L'installation pourra faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales, ou d'un arrêté préfectoral de refus.